

PROCES- VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MARS 2015

Le vendredi 27 mars 2015 à **20h00**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie des Touches, sous la présidence de M. Frédéric GRÉGOIRE, Maire.

Présents : F.GRÉGOIRE, J.TESTARD, L.GUILLEMINE, P.ROUET, S.BOMME, G.HAMET, S.LEBACLE, C.DELARUE, M.BARON, F.BOUCAULT, B.VEYRAND, F.DAUFFY, A.DOURNEAU, M.LASQUELLEC, D.BORIE, C.BAUDOUIN, J-P.LEFEUVRE

Absents, excusés ayant donné procuration : M.MACE (pouvoir à G.HAMET), M.BONIC (pouvoir à L.GUILLEMINE), C.DELARUE (pouvoir à F.GRÉGOIRE jusqu'à 21h00)

Nombre de membres en exercice : 19

Secrétaire de séance : B.VEYRAND

Date de convocation : 19 mars 2015

Date d'affichage : 19 mars 2015

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2015

Vote : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal doit être dressé.

Suite à la tenue du Conseil réuni en séance le 6 mars 2015 et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve à l'unanimité**, le Procès- Verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2015.

FINANCES – Préambule

La réflexion à porter sur la fixation des taux d'imposition ainsi que l'élaboration des budgets 2015 doivent tenir compte du contexte financier global des collectivités territoriales.

Comme toutes les collectivités, la commune des TOUCHES va connaître au moins jusqu'en 2017 :

- une baisse des dotations de l'Etat (-9% estimé en 2015 pour la Dotation Générale de Fonctionnement)
- une baisse des droits de mutation (marché immobilier en crise)
- une augmentation très restreinte des bases d'imposition (bases dynamiques liées aux nombre de constructions sur la commune)
- l'augmentation d'une seule recette : le FPIC – Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (basé sur une péréquation horizontale entre les collectivités), qui connaît en 2015, une progression d'au moins 30%. Toutefois, l'avenir de ce fonds au-delà de 2017 reste incertain ainsi que la position des communes de la CCEG en tant que bénéficiaires (impact de la construction de l'aéroport de Notre Dame Des Landes).

Il faut également noter l'incertitude quant à la pérennité du fonds d'amorçage qui finance la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Par ailleurs, les charges ne cessent de s'alourdir pour la commune :

- participation au fonctionnement de la piscine CCEG/Nort-sur-Erdre (créneaux piscine pour les deux écoles)
- participation au fonctionnement du service ADS (Autorisation Droit des Sols) repris par la CCEG en 2015 suite au désengagement de l'état (DDTM)
- Financement des nouveaux services périscolaires (NAP, ALSH, APS)

Enfin, il est rappelé que la capacité d'emprunt de la commune est actuellement nulle, compte tenu du prêt réalisé en 2011 pour la construction du pôle enfance. Toutefois, un emprunt arrive à échéance en 2015, 3 en 2018 et l'emprunt réalisé pour la construction du pôle enfance fera l'objet d'une demande de renégociation en 2015.

Dans ce contexte J.TESTARD rappelle que les efforts suivants doivent être faits :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de constituer des réserves pouvant être transférées en investissement dans les années à venir.
- limiter les investissements.
- présenter des budgets « prudents » : ne pas surévaluer les recettes, ni sous-évaluer les dépenses prévisibles, constituer des « réserves » en fonctionnement.

Il propose également, sur avis de la commission finances, de maintenir une augmentation maîtrisée des taux d'imposition (+2% pour les trois taxes).

Avant de détailler chacun des comptes administratifs et budgets prévisionnels, J.TESTARD rappelle aux membres du conseil municipal, l'obligation de présenter des budgets équilibrés en recettes et en dépenses. Ce principe de la comptabilité public peut impliquer des ajustements de charges à la hausse. Les dépenses qui ne seront pas réalisées à la fin de l'exercice constitueront des résultats qui pourront alors être affectés aux investissements futurs.

Arrivée de Claire DELARUE

OBJET : FINANCES - Etude et vote des Comptes Administratifs 2014

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les Comptes Administratifs des différents budgets pour l'année 2014 :

BUDGET PRINCIPAL

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 446 680.51 €	1 526 548.10 €
RECETTES	1 722 378.62 €	1 436 828.68 €
Résultat de l'exercice	275 698.11 €	-89 719.42 €
Résultat antérieur à reporter	293 582.19 €	1 155 722.87 €
Résultat global à affecter	569 280.30 €	1 066 003.45 €

BUDGET LOCATIFS BAS MONT

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	17 941.07 €	14 544.43 €
RECETTES	47 183.04 €	15 469.54 €
Résultat de l'exercice	29 241.97 €	925.11 €
Résultat antérieur à reporter	23 996.06 €	21 458.85 €
Résultat global à affecter	53 238.03 €	22 383.96 €

BUDGET LOCATIFS SOCIAUX

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	19 460.91€	14 034.16 €
RECETTES	36 009.20 €	10 694.24 €
Résultat de l'exercice	16 548.29 €	- 3 339.92 €
Résultat antérieur à reporter	3 062.21 €	12 581.83 €
Résultat global à affecter	19 610.50 €	9 241.91 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	45 973.58 €	20 872.66 €
RECETTES	126 250.11 €	20 576.19 €
Résultat de l'exercice	80 276.53 €	-296.47 €
Résultat antérieur à reporter	80 156.76 €	165 188.57 €
Résultat global à affecter	160 433.29 €	164 892.10 €

BUDGET LOTISSEMENT LES TUCHIDES

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	114 100.15 €	- €
RECETTES	00.00 €	- €
Résultat de l'exercice	- 114 100.15 €	- €
Résultat antérieur à reporter	53 188.57 €	- €
Résultat global à affecter	- 60 911.58 €	- €

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les Comptes Administratifs 2014 présentés ci-dessus.

OBJET : Etude et vote des comptes de gestion 2014 du Receveur.

Vote : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, décisions modificatives de l'exercice 2014, ainsi que les comptes de gestion dressés par le Receveur,

Après avoir entendu les comptes administratifs de la Commune pour l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 pour le Budget Général et les Budgets Annexes Assainissement, Locatifs du Bas Mont, Locatifs Sociaux et Lotissement Les Tuchides, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

FINANCES - Affectations des résultats 2014

Vote : Pour : 19 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2014 comme suit :

BUDGET GENERAL

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	569 280.30 €
Report en section de fonctionnement (art 002) de.....	569 280.30 €
Affectation en section d'investissement (art 1068) de	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	1 066 002.91 €
Report en section d'investissement (art 001) de.....	1 066 002.91 €

BUDGET LOCATIFS BAS MONT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	57 480.00 €
Report en section de fonctionnement (art 002) de.	28 238.03 €
Affectation en section d'investissement (art 1068) de	29 241.97 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	22 383.96 €
Report à nouveau en section d'investissement (art 001) de	22 383.96 €

BUDGET LOCATIFS SOCIAUX (rue du Maquis)

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	19 610.50 €
Report en section de fonctionnement (art 002) de.	9 610.50 €
Affectation en section d'investissement (art 1068) de	10 000.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	9 241.91 €
Report à nouveau en section d'investissement (art 001) de	9 241.91 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	160 433.29 €
Report à nouveau en section de fonctionnement (art 002) de	160 433.29 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	164 892.10 €
Report à nouveau en section d'investissement (art 001) de	164 892.10 €

BUDGET LOTISSEMENT LES TUCHIDES

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 60 911.58 €
Report à nouveau en section de fonctionnement (art 002) de	- 60 911.58 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0.00 €

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** les affectations de résultats 2014 telles que présentées ci-dessus.

OBJET : Taux d'imposition 2015**Vote : Pour : 16 - Contre : 3 – Abstentions : 0**

Monsieur TESTARD, Adjoint aux finances, rappelle que le produit fiscal des 3 taxes directes locales 2014 s'est élevé à 676 849.66 € et présente plusieurs simulations de variation des taux pour 2015.

Compte tenu du contexte économique et des projets à engager par la commune, Monsieur TESTARD, sur avis de la Commission finances, propose de parvenir à un produit fiscal inscrit au budget égal à 701 677 € et d'appliquer pour ce faire, une augmentation maîtrisée des taux à 2%.

Il est rappelé que la commune des TOUCHES reste la commune du canton « historique » ayant les plus faibles taux d'imposition.

Il invite le Conseil municipal à se prononcer sur les taux suivants :

Nature de la taxe	Bases prévisionnelles d'imposition 2015	Taux proposés	Produits correspondants
Taxe d'habitation	1 495 000	23.56	352 252
Taxe foncière (bâti)	1 133 000	21.44	242 920
Taxe foncière (non bâti)	163 100	65.3	106 505
		TOTAL	701 677

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Fixe** les taux d'imposition pour 2015 à :
 - 23.56 % pour la Taxe d'habitation.
 - 21.44 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti.
 - 65.30 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

OBJET : FINANCES - Vote des budgets 2015.**Vote : Pour : 18 - Contre : 0 – Abstentions : 1**

Après étude des projets budgétaires, Monsieur TESTARD, Adjoint aux finances, propose de voter les budgets 2015 fixés en équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Le montant des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement est de : 2 203 773.88 €.

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement est de : 1 499 292.48 €

Remarques :

J-P.LEFEUVRE demande si les dépenses liées à l'installation d'un 2^{ème} bureau de vote sont prévues ainsi que l'amélioration du réseau d'éclairage public ?

F. GRÉGOIRE : le 2^e bureau ne sera créé qu'en 2016, voire 2017 pour les élections présidentielles. Concernant l'éclairage public, le remplacement de toutes les lampes à vapeur de mercure est prévu en investissement sur l'exercice 2015.

J.TESTARD précise que le prêt CACIB (remboursement temporaire de trésorerie) n'est pas renouvelé en 2015, le taux EONIA étant actuellement négatif.

Il précise également que les investissements 2015 portent essentiellement sur :

- construction du vestiaire sportif (restes à réaliser 2014)
- amélioration/réfection de la salle polyvalente (y compris achat de mobilier : tables, rideaux,..., amélioration de l'éclairage extérieur,...)
- PAVC pour quelques voies, afin de bénéficier d'une subvention exceptionnelle du département (FDSC – 4^{ème} enveloppe)

BUDGET LOCATIFS BAS MONT

Le montant des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement est de : 73 238.03 €
Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement est de : 86 084.11 €

Remarque : les locatifs constituent un patrimoine pour la commune, qui pourra, le cas échéant et après la fin du remboursement des emprunts, être vendu pour constituer de la trésorerie.

BUDGET LOCATIFS SOCIAUX

Le montant des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement est de : 45 110.50 €.
Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement est de : 43 300.00 €.

Remarque : les locatifs constituent un patrimoine pour la commune, qui pourra, le cas échéant et après la fin du remboursement des emprunts, être vendu pour constituer de la trésorerie.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'exploitation est de : 218 543.63 €
Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement est de : 251 085.73 €

Remarque : un projet de loi prévoit le transfert obligatoire de la compétence assainissement aux communautés de communes à l'horizon 2017. Les opérations financières liées aux charges de transfert seront étudiées par la CLECT (commission locale d'étude des charges transférées).

BUDGET LOTISSEMENT LES TUCHIDES

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'exploitation est de : 84 000.00 €
Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement est de : 0.00 €

Remarque : ce budget devrait être clôturé en 2016

*Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,*

- Adopte les Budgets Primitifs 2015 tels que présentés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- Elections 29 mars 2015 : rappel des tours de garde
- ACSIRNE : Assemblée Générale le 10/04/2015
- Duathlon le 11/04/2015 : le vin d'honneur ne sera pas offert par la commune pour une 2^e édition (2014 était la 1^{ère} année d'organisation de la manifestation)
- Flash de la commune : à diffuser début avril avec le plan guide de la commune
- CCAS : Compte administratif et budget votés le 16 mars 2015. Les économies réalisées sur le repas des aînés ont été affectées aux aides aux personnes sur le budget 2015.
- Eolien : Les élèves de CM1-CM2 des écoles publiques et privées sont invités à découvrir le montage d'une éolienne directement sur le site à la fin du mois de mars. L'école publique a décliné l'invitation.

Séance levée à 22 H 30

Baron M.

Baudouin C.

Bomme S.

Bonic M.

Excusé

D. Borie

Boucault F

Dauffy F.

Delarue C.

Dourneau A.

Drouet P.

Grégoire F.

Guillemine L.

Hamet G.

Lasquellec M.

Lebacle S.

Lefeuvre J-P.

Macé M.

Testard J.

Veyrand B.

Excusé